

# Comment télévez vous?

Belgique-België  
P.P.  
1050 Bruxelles 5  
1/7610

13 avril 2000

Périodique mensuel de  
l'Association des Téléspectateurs  
Actifs asbl

Bureau de dépôt :  
Bruxelles 5 à 1050 Bruxelles  
Editeur responsable :  
Benoit Goossens

Numéro

54

ATA asbl • Rue Américaine, 106 • 1050 BRUXELLES  
ATA sur Internet : <http://ata.qwentes.be> • E-mail : [ata@qwentes.be](mailto:ata@qwentes.be)



Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA)

## TROIS NOUVEAUX "COUACS"

[30/03/2000]<sup>(1)</sup>

*L'A.T.A. a découvert récemment trois nouvelles pratiques contestables du CSA (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel).*

*Le présent dossier vous les détaille et en précise l'enjeu.*

• • •

**E**n résumé, que reprochons-nous à l'instance de régulation ?

- 1 : le fait que certains citoyens qui portent plainte auprès du CSA ne sont pas tenus au courant du suivi de leur dossier.

- 2 : le fait que le CSA ne mène pas à son terme son travail d'enquête à propos de certaines plaintes et donc ne délibère pas à leur propos.

- 3 : le fait que le CSA refuse de faire la publicité de l'horaire de ses réunions qui sont accessibles au public. Il refuse même d'utiliser son site Internet à cet effet, ce qui serait un minimum !

A ces trois "nouveautés", il faut également mentionner

deux autres problèmes plus récurrents :

- 1 : la plupart des citoyens ignorent le rôle du CSA et la manière dont ils peuvent le contacter. L'organe de régulation n'a jusqu'à présent organisé aucune campagne de communication à ce sujet.

- 2 : la loi prévoit que le CSA doit publier régulièrement une lettre destinée "au public". Celle-ci nous semble davantage conçue pour les "professionnels" et diffusée à ceux-ci.

### SANS CONTRÔLE

En France, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel magnétoscope, tous les jours, toutes les émissions des télévisions hertziennes et analyse systématiquement leur contenu : le nombre de minutes accordées aux hommes politiques (le Président de la République, le Gouvernement, les différents partis) dans les émissions d'information et autres, la présence de publicité clandestine, etc.

En Communauté française,

les parlementaires de la précédente législature n'ont rien prévu de pareil. Notre CSA n'a reçu ni la mission, ni les moyens d'enregistrer et d'analyser systématiquement les émissions de nos chaînes. Bien sûr, il peut prendre des initiatives : quelques émissions sensibles sont visionnées. Les chaînes qui sont bien entendu en concurrence "tuyauteraient" le CSA...

Suite en page 2

### Sommaire

- Une enquête et une plaquette .....page 5
- Eurovision : votes non fiables .....page 6
- Combien de cadeaux pour les 0900 ?.....page 8
- Une Ministre à l'écoute .....page 9
- Les Niouzz cartonnent .....page 10
- "Contre la télé" .....page 12

(1) Désormais, vous trouverez –entre crochets– au début des articles la date de la fin de l'écriture de ceux-ci.

## Suite de la page 1

Il est instructif de constater, comme le dévoile Pierre-François Lovens dans La Libre Belgique du 28 mars 2000, que Boris Libois, l'un des vice-présidents du CSA, vient d'écrire à sa Présidente pour demander que leur Secrétariat enregistre les émissions cofinancées par la Région wallonne (dont le Grand Prix de Francorchamps) et fasse rapport de tout indice d'infraction à la législation, en particulier en matière de publicité et d'information. Ne serait-il pas logique que pareil travail soit réalisé par le CSA sans qu'un membre de sa direction n'en fasse une demande expresse ?

Pour rappel, le CSA a décidé d'enquêter et a instruit son dossier après avoir découvert dans "Comment Télé-Vous ?", le périodique de l'A.T.A., un article qui dénonçait la pratique de RTL TVi qui sera condamnée : la diffusion d'une séquence de violence gratuite diffusée dans les JT de 13H et de 19H.

Cet exemple démontre clairement que le CSA a besoin de la société civile puisque les parlementaires ne lui ont pas donné la possibilité de surveiller lui-même systématiquement les agissements des acteurs du monde médiatique.

### Vite ! Une 3ème mouture

Dès le 3 août 1999, l'A.T.A. présentait sa critique de la mouture N°2 du CSA de la manière suivante à la Ministre Corinne De Permentier :

...Depuis 1995, nous n'avons eu de cesse de demander la révision du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA).

À l'époque, nous avons évoqué les trois carences suivantes :

- 1 : Le rôle simplement consultatif du CSA le rendait inopérant,
- 2 : Sa composition majoritaire de membres "juges et parties" le rendait peu crédible,
- 3 : Son absence de moyens pour mettre en place une "police de l'audiovisuel" basée sur la vision systématique des programmes des chaînes de la Communauté le rendait inefficace.

Au cours de la dernière législature, une seconde mouture du CSA vit le jour. Hélas, il ne fut pas tenu compte de nos critiques 2 et 3.

Le 3 juin 1999, quelques jours avant les récentes élections, nous écrivions : "Il faudra donc envisager un CSA troisième mouture...". ■

Si des associations comme la nôtre ou si de simples citoyens n'introduisent pas de plaintes au CSA, le pouvoir législatif aura beau voter des lois... A quoi cela servira-t-il si aucun contrôle sérieux de leur application n'est prévu ? Pareil laxisme sera profitable au développement des dérégulations de la part de médias qui sauront que dans la plupart des cas leurs exactions resteront impunies.

### **TROP PEU DE SENSIBILISATION**

S'il veut travailler efficacement, notre CSA a donc besoin du regard attentif des usagers. Hélas, les parlementaires n'ont pas prévu explicitement que le CSA favorise la mobilisation de la société civile. L'instance reste donc pratiquement inconnue auprès du vaste public.

La Présidente du CSA en convient : aucune campagne de sensibilisation de grande ampleur n'a été entreprise auprès du public. Il est vrai que le CSA est encore jeune. La priorité a été donnée à d'autres activités et son personnel est trop réduit pour accomplir toutes les tâches qui lui sont dévolues.

### **"AU PUBLIC"**

Le CSA, par ailleurs, est efficace lorsqu'il s'adresse aux professionnels. Son site Internet est bien fourni. Son bulletin d'information, "Les Cahiers du CSA", tient les spécialistes régulièrement au courant de ses activités.

Ces "Cahiers", tout intéressants qu'ils soient, nous semblent cependant détournés de leur vocation assignée par le législateur.

Le décret impose en effet au CSA de publier "*au moins trois fois par an un bulletin d'information destiné au public et consacré à ses activités et avis*".

Cette publication (dont le sixième numéro est attendu, alors que le CSA a été installé en novembre 1997) nous semble s'adresser, par son contenu et sa présentation, non pas AU PUBLIC mais bien aux professionnels. Il a fallu attendre la parution de sa dernière livraison (le n° 5 qui a été diffusé à la fin du mois de décembre 1999) pour découvrir, enfin, un article d'une page consacré à la manière dont le public peut faire part de ses doléances.

Nous serions curieux de découvrir à qui cette publication est réellement envoyée ou diffusée. A quel pourcentage de "professionnels" ou "d'institutionnels" ? Est-il efficace de la faire parvenir, par exemple, aux communes... alors qu'aucun exemplaire n'est distribué à des étudiants qui consacreraient un week-end de réflexion à la télévision (les 25 et 26 mars 2000) et

accueillaient durant une après-midi la Présidente du CSA qui reconnut que "*cela prendra encore un peu de temps pour que le public soit vraiment au courant de l'existence et des activités du CSA*"...

Si l'on peut comprendre que le personnel réduit du CSA craigne de devoir gérer davantage de plaintes, en tant que téléspectateurs et citoyens, nous ne pouvons admettre que le contrôle des "pratiques" de nos chaînes de télévision soit si parcelaire. Finalement, c'est l'usager qui doit subir sur son petit écran les conséquences de ces dérégulations non réprimées.

Il nous semble donc urgent que le CSA sensibilise le vaste public des téléspectateurs et l'incite à lui faire régulièrement part de ses doléances.

Des critiques analogues à celles que nous venons d'écrire ont déjà été publiées dans le N°47 (daté du 25 mai 1999) de la présente publication. Elles n'ont suscité aucune réaction du CSA. Dommage !

### **DANS LA GUEULE DU LOUP**

En ce qui concerne les nombreuses plaintes pour abus publicitaires, le CSA aurait tout intérêt à communiquer au public ses coordonnées où il peut porter plainte. Dans ce secteur, il y a en effet de la concurrence et le JEP (le Jury d'Ethique Publicitaire), lui, soigne... sa publicité. Dans de nombreux quotidiens ou hebdomadaires, à chaque parution, l'adresse du JEP est mentionnée. Dans ces avis adressés au public, le JEP n'indique pas qu'il est un groupement composé de publicitaires qui ne peut sanctionner personne. Ainsi, il est probable que nombre de téléspectateurs qui voudraient écrire à une instance telle que le CSA se jettent, via le JEP, dans la gueule du loup... L'absence de l'adresse du CSA dans ces organes de la presse écrite favorise indirectement cette confusion.

### **REFUS D'ANNONCER**

Le CSA aurait, nous semble-t-il, tout intérêt à favoriser l'implication de citoyens qui s'intéressent à ses activités. Ainsi, lorsque des réunions sont accessibles au public, le CSA devrait au moins accepter d'informer des dates des réunions suivantes les citoyens qui sont venus à un premier rendez-vous et qui demandent d'être tenus au courant des activités auxquelles le public a accès. C'est non. Le CSA refuse d'indiquer, ne fut-ce que sur son site Internet, l'horaire des réunions accessibles au public.

Quels sujets traite-t-on dans ces réunions ? Par exemple, la diffusion d'un reportage qui s'apparenterait à de la publicité clandestine dans une émission de Télé-tourisme (RTBF) ou, pour reprendre les termes utilisés par Le Vif l'Express du 12 novembre 1999, "...La journée très particulière du 1er avril 1999 qui avait vu Club RTL être intégralement dédié à Coca-Cola : logo de la chaîne réécrit, marque en permanence à l'écran, animateur spécifique, reportage complaisant...". Voilà deux sujets dont il fut question au cours de récentes réunions auxquelles le public pouvait accéder. Passionnant ! Combien de téléspectateurs n'aimeraient-ils pas découvrir de visu comment les directions de la RTBF ou de Club RTL se défendent de pareilles accusations lorsqu'elles sont interrogées par les membres du Conseil d'autorisation et de contrôle du CSA ?

Et pourtant, l'organe de régulation ne communique pas l'horaire de ces réunions. Il faut téléphoner

## Drôle de téléphone

L'accueil téléphonique au (02)349.58.80 n'est pas aisé pour un téléspectateur qui contacte pour la première fois le CSA. Un répondeur automatique lui donne des instructions. S'il veut correspondre avec la Présidente, il doit former le 1; avec le Secrétaire général, le 2; le Secrétaire adjoint, le 3, etc. S'il ne sait pas bien avec qui il doit s'entretenir, il devra se coltiner toute la litanie des noms des personnes qui travaillent au CSA pour découvrir la dernière annonce qui s'adresse à lui : «...pour tout autre renseignement...», formez le 9 !

Ce petit détail montre que l'accueil est prévu davantage pour les "professionnels", sinon c'est dès le début du message enregistré qu'on indiquerait aux néophytes où ils peuvent recevoir un renseignement général (par exemple, le nom de la personne avec qui ils doivent correspondre).

### CONTACT

Ecrivez au CSA pour adresser une plainte ou pour demander de recevoir gratuitement, trois fois par an, son bulletin d'information :

CSA  
Rue Jean Chapelié, 35  
1050 Bruxelles.

Le site du CSA est une mine d'informations :  
<http://www.csa.cfwb.be> ■

au CSA, parfois le jour même, pour connaître l'heure (parfois, tôt le matin) où elles se dérouleront.

La CSA souhaiterait-il qu'entre en désuétude le fait que pareilles réunions soient publiques ? L.A.T.A. s'y opposera car il s'agit là d'un acquis

démocratique important.

La déclaration gouvernementale de la nouvelle majorité arc-en-ciel souhaite rendre le CSA plus performant. Les présents témoignages ne devraient pas laisser insensibles nos nouveaux dirigeants. ■



## Une plainte au frigo ?

# PAS DE "SUIVI"

*Voici un exemple qui démontre l'irrespect que le CSA témoigne à l'égard d'un citoyen qui porte plainte.*

• • •

Le 23 août 1999, un citoyen remet en question certaines pratiques publicitaires de la RTBF. Il demande qu'une campagne en cours soit interrompue.

Le 3 septembre 1999, Mr Guibert de Viron, Secrétaire général du CSA, lui répond qu'il interpelle l'opérateur concerné et qu'il ne manquera pas de tenir le plaignant au courant du suivi.

Près de six mois plus tard, le 21 février 2000, le plaignant réécrit à Mr de Viron pour lui signaler qu'il n'a pas encore été informé du suivi de sa plainte.

Une semaine plus tard, le 28 février 2000, Mr de Viron écrit au plaignant pour

s'excuser du retard qu'il vient de mettre pour lui envoyer la réaction de Christian Druitte, l'Administrateur général de la RTBF. Il s'agit d'une longue lettre argumentée envoyée au CSA le 6 octobre 1999.

On peut donc se demander si Mr de Viron, sans le rappel du plaignant, lui aurait envoyé un jour ce suivi annoncé. Ce n'est pas ainsi qu'on encourage l'effort des citoyens à porter plainte.

Il s'agit là d'une erreur ou d'une faute inadmissible. Mais il y a bien plus grave.

En effet, dans sa lettre du 28 février 2000, Mr. de Viron demande au plaignant d'examiner la lettre de Christian Druitte et de lui transmettre son sentiment sur celle-ci.

Cette demande permet d'imaginer que le CSA, après avoir demandé l'avis de Mr Druitte, ne s'est pas positionné sur le problème soulevé.

Ainsi, à la fois le plaignant et Mr Druitte ont perdu leur temps. Traiter une plainte, est-ce simplement demander aux directions des médias de donner leurs avis ?

Cet exemple nous amène à poser de nombreuses questions aux Parlementaires.

Quels sont les droits des plaignants, les délais dans lesquels une plainte doit se traiter et quelles étapes celle-ci doit-elle suivre au sein du CSA pour aboutir ?

Dans le cas présent, le plaignant a-t-il le droit légal de prendre connaissance du courrier de Christian Druitte (c'est logique, mais existe-t-il un règlement qui le prévoit, car, sinon, dans d'autres cas d'espèces, le CSA pourrait bien être capable d'en refuser la diffusion) ? Le CSA est-il obligé de communiquer sa décision par courrier au plaignant ? Et dans quel délai ? ■

Pourquoi non ?

# «PARCE QUE C'EST NON !»

*Le 23 novembre 1999, l'A.T.A. écrit au CSA : "...Pourriez-vous avoir l'amabilité de communiquer régulièrement à notre ASBL les dates et les sommaires des réunions ou séances qui sont accessibles au public ?"*

• • •

**L**e 2 décembre 1999, Mr Guibert de Viron, le Secrétaire général, nous répond : "Vérification faite, vous figurez parmi la liste des personnes à qui sont adressées les publications du CSA... le décret ne prévoit pas d'autre forme de publicité et il ne m'est pas possible, vous en conviendrez, d'avertir toutes les personnes intéressées des séances des différents Collèges composant le Conseil. Je crois que le plus expédiant serait que vous preniez de temps en temps contact avec le secrétariat pour vous renseigner..."

Le 17 mars 2000, vers 11H, l'A.T.A. téléphone au CSA pour connaître les dates des deux prochaines séances publiques du Collège d'autorisation et de contrôle qui traiteront de dossiers de publicité clandestine qui concernent Club RTL et la RTBF. Extraits.

## **SURRÉALISTE...**

— *Guibert de Viron, le Secrétaire Général : Pour la RTBF, la réunion a déjà eu lieu et la prochaine ne sera pas publique puisqu'il s'agit d'un délibéré. La réunion qui concerne RTL TVi est annoncée pour le 5 avril.*

— A.T.A. : Ainsi, nous avons raté la réunion concernant la RTBF ! Vous nous avez annoncé que vous n'aviez pas l'intention de communiquer par écrit le calendrier de ces réunions publiques, même à un listing réduit de personnes intéressées tel que quelques journalistes et quelques citoyens attentifs à ces problématiques... Ne pourriez-vous pas prendre au moins l'initiative de tenir à jour pareil

calendrier sur votre site Internet, ce qui supprimerait les frais de timbres, l'écriture de lettres, etc. ?

— *Ces gens (NDLR : Club RTL et la RTBF) sont jusqu'à présent innocents. Je ne vois pas pourquoi je mettrais leurs noms sur Internet !*

— Nous n'avons jamais envisagé le contraire tant qu'ils n'auront pas été éventuellement condamnés. Nous demandons simplement qu'une réunion que les législateurs ont voulu accessible au public puisse être annoncée correctement. Si le CSA veut appliquer l'esprit de la loi... Avez-vous l'intention d'annoncer sur votre site Internet pareil calendrier ?

— *Non.*

— Peut-on connaître le pourquoi de ce "non" ?

— *...(long silence).*

— Pourquoi ?

— *Parce que c'est non.*

— Cela, on l'avait compris.

On vous demandait le "pourquoi" de ce "non"... Le travail de communication du CSA vis-à-vis du public n'est peut-être pas entièrement performant puisqu'aux deux réunions auxquelles l'un de nos membres a eu la chance d'assister, un seule des trois chaises prévues pour le public était occupée... par lui !

— *Je suis droit dans mes bottes. Je juge que la publicité donnée à ces réunions est suffisante et efficace.*

— Donc, la seule alternative pour le citoyen est de vous téléphoner pour connaître l'horaire des séances publiques. Pour la réunion qui concerne Club RTL, le 5 avril prochain, pourriez-vous m'indiquer l'heure ?

— *Elle n'est pas encore fixée.*

## **QUELLE PRÉCISION !**

— À partir de quelle date puis-je vous retéléphoner pour le savoir ?

— *Le 3 ou le 4 avril...*

— Faut-il réserver dans notre agenda le matin ou l'après-midi ?

— *La réunion pourrait commencer à 9H30. Ce n'est pas certain qu'on pourra vous annoncer l'heure précise avant le jour même.* ■

## Et en France ?

La 46ème séance des "Midis de l'Audiovisuel" se déroulera le jeudi 25 mai à 12H30 au Forum de la Fnac de Bruxelles. Nous y accueillerons Maryse Brugière, Directrice des programmes du CSA français.

Plusieurs parlementaires de la Communauté Wallonie-Bruxelles qui voudraient faire évoluer notre CSA participeront à cette rencontre. Il sera question de la signalétique anti-violence, de la réglementation sur la publicité clandestine, du traitement des plaintes qui émanent du public, etc. ■



## *Comment devient-on membre ?*

L'A.T.A. n'est pas subventionnée. Ses activités sont financées par ses membres. "Comment Télé-Vous ?" est l'organe mensuel de liaison des membres de l'A.T.A.

La cotisation des membres est fixée à 1200 FB/an (600 FB/an pour les étudiants et les chômeurs, prière de joindre une preuve photocopiée à l'appui).

La majorité de nos membres ouvrent un ordre permanent de 100 FB/mois. Sur simple demande, nous pouvons vous envoyer un bulletin à cet effet qu'il vous suffira de remplir et de transmettre à votre banque. Vous ne voulez pas devenir membre de l'A.T.A. mais vous désirez seulement vous abonner pendant un an à "Comment Télé-Vous ?"... Cela vous coûtera 2.000 FB/an.

Enfin, si vous souscrivez un abonnement de l'étranger, son prix est de 2.500 francs belges par an. Versez le sur le compte ci-dessous et précisez à votre banquier qu'il doit introduire un code swift : CGAK BEBB. Les frais de transfert doivent être pris en charge complémentaiement au prix de l'abonnement par le donneur d'ordre.

Le compte de l'A.T.A. ASBL (Rue Américaine, 106 à 1050 Bruxelles) est le 001-0837560-41.

## **A.T.A. ASBL**

Pour toute demande d'information : exclusivement par écrit sans omettre d'y inclure vos coordonnées et un timbre à 17 FB pour la réponse (sauf pour les membres).

*Rue Américaine, 106  
1050 Bruxelles*

Internet : <http://ata.qwentes.be>  
E-mail : [ata@qwentes.be](mailto:ata@qwentes.be)

*Ce numéro de "Comment Télé-Vous ?" a été rédigé, mis en page et envoyé par un collectif de bénévoles :*

Paula Bouchez,  
Benoit Goossens,  
Bernard Hennebert,  
Marine Jacobs,  
Gilles Lenoble,  
Pierre Ravach,  
Patrick Sénéart.

Les illustrations sont réalisées par Esdê.

# ENQUÊTE & PLAQUETTE

[30/03/2000]

Depuis la mi-janvier 2000, la signalétique anti-violence est appliquée en Communauté Wallonie Bruxelles.

• • •

L'A.T.A. regrettait que l'ensemble des sigles français n'avait pas été repris. Alors, cette signalétique ne sera-t-elle pas efficace ?

## UNE ENQUÊTE

Au cours du débat de Midi Première, sur La Première, le 14 janvier 2000, la Ministre Corinne de Permentier a déclaré qu'elle serait prête à améliorer dans le futur cette signalétique si cela s'avérait nécessaire. Pour découvrir les premiers résultats de cette initiative, elle a annoncé qu'une enquête serait réalisée avant la fin de l'année. La Ministre a repris cette annonce lorsqu'elle fut interviewée, deux jours plus tard, par Pascal Vrèbos sur RTL TVi. Interpellée par Mr Sépulchre, le Secrétaire Général de la Ligue des Familles, sur le signe manquant, celui qui recommande l'accord parental pour les plus jeunes, elle a déclaré : "...C'est vrai que je pense qu'on aurait dû s'adapter sur le modèle français dans son intégralité...". S'il avait fallu corriger ce fait, note-t-elle, la mise en place de la signalétique aurait connu un nouveau retard.

## UNE BROCHURE

Toutes nos chaînes de télé n'ont pas informé leur public de façon efficace... Ainsi, dans le JT de RTL TVi, fut projetée, lors de l'annonce du reportage sur la signalétique, une incrustation qui reprenait tous les sigles en vigueur... en France !



Il serait peut-être utile que nos chaînes créent un spot qui reprenne la définition des sigles en vigueur chez nous et qu'elles le diffusent de temps en temps.

La Ministre de l'Audiovisuel, quant à elle, a annoncé qu'elle avait demandé à son Département de créer une plaquette qui expliquerait le sens de cette signalétique à destination des écoles primaires.

## SOYONS ATTENTIFS

Si telle ou telle chaîne serait trop laxiste dans l'attribution de ses sigles, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel peut enquêter et sanctionner à posteriori. Evelyne Lentzen, la présidente du CSA, a précisé qu'elle serait attentive aux plaintes qui lui parviendraient. Sur ce point, une association de parents, la FAPEO, notait très justement : "Les téléspectateurs ont donc leur rôle à jouer".

L'A.T.A. a envoyé au CSA le courrier suivant, le 21 février 2000 : "Dans son édition datée du 17 février 2000, l'hebdomadaire Ciné-Télé-Revue ironise sur l'efficacité de la mise en place de la signalétique et affirme que RTL TVi a diffusé, le 9 février 2000, sans prévoir de sigle, dès 20H05, un épisode particulièrement traumatisant de la série Medicopter qui était intitulé Le Crash. Nous aimerions

pouvoir publier dans notre mensuel "Comment Télé-Vous ?" le positionnement du CSA par rapport à cette diffusion non accompagnée de la signalétique".

Dans sa réponse datée du 1er mars 2000, le Secrétaire Général du CSA nous signale qu'il "interpelle l'opérateur concerné et qu'il ne manquera pas de nous tenir au courant du suivi".

## TARD

L'A.T.A. a constaté que, contrairement à la France, notre signalétique n'était pas assortie d'heure de diffusion pour certains programmes. Chez nos voisins, les programmes qui nécessitent un accord parental indispensable doivent être diffusés après 22H, et les programmes interdits aux moins de 16 ans, après 22H30.

Rien de pareil chez nous alors qu'une récente enquête de la RMB (la régie publicitaire de la RTBF) démontre que nos enfants regardent davantage la télé en début de soirée que l'après-midi.

Dans le Top 100 des films ou émissions les plus regardés par les 4-14 ans, on retrouve des fictions telles que Seven, Mort Subite, Vengeance Sans Pitié, etc.

Sur les 100 programmes publicités la saison dernière, 57 étaient programmés entre 20H et 21H et 7 autres diffusés encore plus tard... ■

## Deux précisions

- Mr Henry Ingberg, l'un des deux Commissaires du Gouvernement au Conseil d'Administration de la RTBF, regrette que nous ayons mentionné, dans notre N°52, son étiquette politique. Celle-ci lui paraît sans rapport avec la mission qui lui est confiée. En effet, pour lui, les deux Commissaires "...représentent le Gouvernement de la Communauté française et, dans l'exercice de leur mission, ils veillent au respect de l'intérêt général, des textes légaux et réglementaires, du contrat de gestion et de l'équilibre financier de la RTBF. Ils assistent aux réunions des organes avec

voix consultative. Ils disposent de la faculté de déposer un recours contre toute décision qu'ils estimeraient contraire à l'intérêt général ou aux textes en vigueur. L'étiquette politique peut donc donner une image erronée de cette mission en faisant croire qu'ils rendent compte à des partis politiques". ■

- Mr Michel Huisman, Directeur Général de Télé Bruxelles, nous demande de nuancer l'un de ses propos parus dans notre N°53 car "...sur le fond, cela revient au même. Sur la forme, cela est très différent". A propos de la coproduction du magazine du vendredi des Niouzz par la RTBF et certaines télévi-

sions communautaires : "...Il y a eu vraisemblablement un quiproquo (lors de l'interview) sur la relation financière entre les télévisions de proximité et la RTBF. En effet, il s'agit de coproduction dont à ce jour les contrats définitifs ne sont pas établis, donc pas encore signés. Si les deux chiffres évoqués (10.000 FB pour un reportage et 81.000 FB pour le plateau d'un hebdomadaire) sont exacts, il s'agit de sommes prévues dans le cadre de la coproduction (vu le peu de moyens supplémentaires dont disposent les télévisions de proximité) et non du prix payé par la RTBF". ■

# LES APPELS UN JURY LUCRATIF

[15/03/2000]

*Le Concours Eurovision ne porte pas chance à la RTBF !*

*La seule fois où nous avons gagné, ce fut en trichant. Sandra Kim avait en effet 13 ans 1/2 et faisait croire qu'elle en avait 15.*

*L'Hebdo (RTBF) le révéla dans une enquête diffusée dix ans après le forfait, en mai 1996.*

...

**E**t cette année, la première déclaration faite en direct sur les antennes de la RTBF par Nathalie Sorce, la candidate belge pour l'édition 2000 est : "Merci, Seigneur, pour ce beau cadeau !".

Ils vont être déçus, ceux et celles qui croyaient qu'il suffit d'inviter le public à s'exprimer par le biais du téléphone pour obtenir un vote démocratique.

La chanson qui représentera la Belgique au Concours Eurovision de la Chanson, à Stockholm, le 13 mai 2000, n'a probablement pas été sélectionnée par Mr et Mme Tout-le-monde. Un groupe de pression a mobilisé ses militants pour multiplier les appels téléphoniques.

## ET LA MISSION D'INFORMER ?

La chanson lauréate a un double visage, comme son interprète. Pour la SABAM et pour la RTBF, elle s'intitule "Envie de vivre". Dans le milieu de vie de Nathalie Sorce, on propose avec insistance un autre titre, plus révélateur des véritables intentions missionnaires du couplet primé : "J'ai envie de vivre pour l'éternité".

Dans la documentation de presse du Service Public, on préfère nous présenter Nathalie Sorce comme une jeune fille de Mornimont qui reprenait en famille des chansons traditionnelles du folklore italien... plutôt que de nous informer sur le fait que cette candidate est une chrétienne engagée dont la prestation qui représentera nos couleurs propose "un témoignage chrétien" à des millions de téléspectateurs.

Au cours de la finale nationale, le 18 février 2000, chacun des dix candidats était interviewé par Jean-Pierre Hautier et un reportage était tourné dans leur lieu de vie. Nathalie Sorce, dans sa chanson, fredonne "la gloire du Dieu vivant", cite "le bien et le mal", etc. Il aurait donc



été tout indiqué à l'animateur de la soirée de poser une question à la candidate sur son engagement chrétien. A condition, bien entendu, que la RTBF considère que sa mission d'information puisse s'exercer dans le domaine de la chanson.

Il ne s'agit pas de diaboliser une candidate. On peut tout-à-fait accepter qu'elle soit fière de son engagement chrétien mais il nous semble utile de permettre au public qui va voter de pouvoir découvrir les enjeux... qui, dans le cas présent, furent occultés.

Le prosélytisme est devenu manifeste, dès que Nathalie Sorce a gagné son billet pour Stockholm puisqu'en direct, sur les antennes de la RTBF, elle s'est écrié : "Merci, Seigneur, pour ce beau cadeau".

Le 13 mai prochain, notre ambassadrice ne risque-t-elle pas de confondre plateau de télévision et chaire de vérité ?

## VOTEZ PLUSIEURS FOIS !

Une partie des 21.362 voix remportées par Nathalie Sorce proviennent probablement des appels orchestrés par un groupe de pression. En effet, quelques jours avant la soirée de la sélection belge, les membres de l'Association pour la Diffusion de l'Évangile ont reçu dans leur boîte aux lettres un numéro spécial de leur périodique trimestriel qui titrait à la une "Une chrétienne évangélique à l'Eurovision ???".

Nous avons pu nous procurer cette publication. En voici de larges extraits.

L'éditorial annonce qu'un "groupe chrétien" participe-

ra à la finale belge : "...il s'agit de Nathalie Sorce accompagnée d'un groupe de cinq choristes chrétiens... (Elle) est âgée de 21 ans et est issue des Eglises Protestantes Évangéliques d'expression italienne en Belgique...".

C.D. (probablement Christian Deboodt, assistant pasteur de l'Eglise pour la diffusion de l'Évangile à Monceau-sur-Sambre) conclut ce texte ainsi : "...Nous vous demandons de prier pour son ministère, tant les aspects spirituels que personnels, techniques et pratiques. Merci à tous pour votre soutien".

Les pages 2 et 3 du périodique donnent des renseignements concrets pour organiser le vote des sympathisants de Nathalie Sorce, "notre sœur Nathalie" : "...Ce sont les votes des téléspectateurs qui décideront du chant qui nous représentera devant des millions d'auditeurs. Et si un chant inspiré, interprété par une chrétienne engagée était choisi ? C'est possible, Dieu voulant, avec notre mobilisation ! En effet, ce vendredi 18 février à 20H40, la RTBF communiquera en direct lors de l'émission le numéro de téléphone correspondant au chant "J'ai envie de vivre pour l'éternité". En suivant leurs directives et en appelant ce numéro, nos votes seront comptabilisés pour ce chant. Toute personne est libre de téléphoner plusieurs fois. C'est une question d'être attentif quelques minutes, d'y consacrer quelques dizaines de francs. Chaque candidat qui en a la possi-

# AUX 0900 : MAIS MANIPULABLE

bilité peut bien sûr faire appel à sa famille et à son "fan" club. Mobilisons-nous donc pour cette soirée, prions, agissons, et offrons peut-être à la Belgique et à l'Europe un témoignage chrétien supplémentaire".

Pour ceux qui n'auraient pas encore bien compris l'appel, un encadré résume la démarche qu'il convient d'entreprendre. Il est intitulé "TOUS À VOS TÉLÉPHONES". "VOTEZ NOMBREUX... Et plusieurs fois !!! Veuillez faire circuler cette information parmi vos connaissances et vos assemblées".

## EN FRANCE, UNE PRÊTESSE

Ce faisant, l'entourage de Nathalie Sorce respecte les règles du concours. Celle-ci ne doit en aucun cas être exclue de la compétition.

Par contre, la RTBF aurait intérêt à changer les règles du vote du public pour la prochaine édition du Concours Eurovision. Comment éviter pareille pression d'un groupe confessionnel alors que l'objectif de l'Eurovision est de "stimuler la production de chansons originales de haute qualité dans le domaine de la musique populaire" ?

Que prévoit le règlement international du Concours ?

À propos de "la sélection par chacun des participants -de préférence par le biais d'une compétition nationale- de la meilleure chanson possible", il indique que "...il est vivement recommandé que cette sélection s'effectue au moyen du vote par téléphone lors d'un programme télévisé".

Si elle est vivement recommandée, la consultation téléphonique n'est pas obligatoire. Ainsi, la France a opté pour une élection faite moitié par un jury, et moitié par

le vote des téléspectateurs. Ce n'est pas encore nécessairement la panacée. Cette formule a, en effet, permis d'élire, pour la cuvée 1999, Nayah, une prêtresse de niveau 3 de la Secte de Raël. Au moment de sa consécration, elle avait déclaré qu'elle n'avait plus de lien avec Raël. Le 3 mars 2000, "Yahoo ! Actualités" (AFP) annonce pourtant qu'elle est devenue "prêtre" raélien et se dit prête à émigrer aux Etats-Unis pour fuir la "chasse aux sorcières contre les minorités religieuses en France". Peu après son élection, le Charlie Hebdo du 24 mars 1999 notait : "...Le jury qui a élu Nayah était composé des chanteurs Richard Cocciante, Marie Myriam et Sandy Valentino. Le public pouvait participer en votant anonymement par téléphone et Minitel. On peut supposer qu'à cette occasion les raéliens ne sont pas restés inertes..."

## UN JOUR, L'EXTRÊME-DROITE ?

Nathalie Sorce ou Nayah ne sont pas des cas isolés. La tribune télévisée peut donc attirer différentes minorités, même parfois sectaires, capables de s'organiser pour faire élire leur représentant(e). À quand, un(e) lauréat(e) d'extrême-droite ?

L'option française qui conjugue vote du public et jury spécialisé n'a pas évité l'élection d'une chanteuse appartenant à une secte. Alors, pourquoi ne pas opter uniquement pour un jury ?

Ne faudrait-il pas s'inspirer du règlement officiel du Concours Eurovision de la Chanson ? Celui-ci prévoit que lorsque, dans tel ou tel pays participant, le vote par téléphone serait impossible, il faudrait faire appel à un jury de huit personnes. Celui-ci sera "composé, par moitié,

de personnes pouvant justifier de leur intérêt pour la musique populaire et représentatives du public et, par moitié, de gens du métier. Il devra être composé d'un nombre égal d'hommes et de femmes. Quatre jurés seront âgés de moins de 30 ans, et quatre de plus de 30 ans. Les quatre jurés professionnels pourront être des compositeurs, auteurs, chanteurs, musiciens, chefs d'orchestre, journalistes dans le domaine de la musique légère, ou producteurs radio/TV, mais un seul d'entre eux pourra avoir des liens avec une maison de disques ou d'édition musicale. Seront exclus du jury le personnel des participants ou les personnes sous contrat avec ces organismes dans le domaine des variétés".

## AVIS AU CSA

Cette solution, hélas, ne permettra plus aux chaînes de faire de bonnes petites affaires ! Une partie des communications téléphoniques ne seront plus reversées aux chaînes par la régie téléphonique... En effet, la RTBF a utilisé les lucratifs 0900 pour son émission du 18 février et 93.414 appels ont été comptabilisés !

En France, pour l'élection de Miss France en décembre 1999, selon "Le Canard Enchaîné" du 1er mars 2000, près de 300.000 téléspectateurs ont appelé pour voter, ce qui aurait rapporté à TF1 plus de 1,2 millions de FF.

Cette sélection du Concours Eurovision devrait faire réfléchir notre CSA qui mène actuellement une réflexion sur la réglementation des jeux télévisés. La multiplication des jeux ou des votes faisant appel aux rentables 0900 sur nos chaînes peuvent avoir parfois des conséquences pour le moins embarrassantes. ■



# RESPECT DES USAGERS

[24/03/2000]

A trois reprises, depuis le 16 novembre 1999, l'A.T.A. a envoyé une lettre à Michel Huisman, Directeur Général de Télé Bruxelles.

...

Celui-ci, dans un courrier daté du 1er février 2000, nous affirme qu'il n'a reçu que le dernier rappel. C'est la poste qui va être contente !

## NOUVEAU DÉCRET

Avis aux parlementaires qui mitonnent actuellement une évolution du décret qui régit les télévisions locales et communautaires ! Celles-ci ne pourraient-elles pas, comme la RTBF, être obligées d'assurer l'écoute de leurs usagers et le suivi de leurs plaintes ?

## TROIS QUESTIONS

Dans son courrier, le Directeur Général de Télé Bruxelles, répond à trois de nos questions :

- Télé Bruxelles répond-elle

à tout le courrier de ses usagers ?

- Oui, sauf aux courriers anonymes.

- Quel est le délai normal pour répondre ou, au moins, accuser réception d'un courrier ?

- Entre 24 heures et 60 jours suivant les priorités et l'actualité du moment.

- Comment Télé Bruxelles traite-t-elle les plaintes de ses usagers ?

- Avec le plus grand respect et la plus grande attention.

## LES 0900

Depuis quelques mois, nous demandons à Télé Bruxelles d'indiquer, dans ses concours téléphoniques

avec 0900, le nombre de lots à gagner.

On constate que la télévision Bruxelloise tient de plus en plus souvent compte de notre remarque, mais... son Directeur Général nous déclare : "...Lorsque toutes les chaînes, ayant une plus grande audience que la nôtre, accepteront cette règle, nous nous ferons un plaisir de quantifier nos lots. En attendant, nous ne pouvons pas nous pénaliser...".

Il reste donc à l'A.T.A. de demander que tous les médias qui proposent des jeux 0900 soient plus précis dans l'annonce des prix à gagner. ■



## Devenez membre de l'A.T.A.

L'A.T.A. ne reçoit aucun subside. Nos finances, c'est nous... et vous.

Les membres reçoivent régulièrement le mensuel "Comment Télé-Vous ?", ont accès à notre service de documentation, peuvent participer à nos réunions, prendre des responsabilités dans notre ASBL (on est tous bénévoles), assister gratuitement à des activités.

Comment ? La cotisation est fixée au minimum à 1200 francs/an (pour les étudiants et les chômeurs : 600 francs/an).

Optez pour un ordre permanent de 100 FB minimum par mois (150 FB tous les trois mois pour les étudiants et les chômeurs). Cette opération vous coûtera le même prix mais nous facilitera la tâche sur le long terme. Remplissez donc le formulaire ci-dessous.

Vous ne voulez pas devenir membre de l'A.T.A. mais désirez simplement vous abonner pour un an à "Comment Télé-Vous ?", cela vous coûtera 2.000 FB.

Le numéro de compte de l'A.T.A. ASBL (rue Américaine, 106 - 1050 Bruxelles) : 001 - 0837560 - 41.

## Ordre permanent

Nom : ..... Prénom : .....

Rue : ..... N° : ..... Bte : .....

Code postal : ..... Localité : .....

Téléphone : ..... / ..... Date de naissance : ..... / ..... / .....

Je donne l'ordre à ma banque ..... (nom de la banque)

de verser le montant de ..... FB tous les mois

de verser le montant de ..... FB tous les 3 mois

à partir du : ..... / ..... / .....

de mon compte n° .....

sur le compte n° 001 - 0837560 - 41 de A.T.A. ASBL, Rue américaine, 106 - 1050 Bruxelles.

**Je garde le droit d'annuler cet ordre permanent ou de le modifier à tout moment.**

Date : ..... / ..... / ..... Signature :

Envoyez cet ordre de virement à l'A.T.A. qui le déposera à une agence de votre banque  
**OU**

Déposez cet ordre à votre propre agence bancaire et faites parvenir une copie de ce document à l'A.T.A.

**A.T.A. ASBL, Rue Américaine, 106 - 1050 Bruxelles.**

# À L'ÉCOUTE

[15/03/2000]

*Plusieurs Ministres de l'Audiovisuel se sont succédés depuis que l'A.T.A. a été créée en janvier 1994.*

• • •

**E**lio Di Rupo (PS) nous invitait à ses conférences de presse. Philippe Mahoux (PS) avait accepté d'être interviewé en direct pendant une heure dans notre émission de radio "Téles sur écoute". Laurette Onkelinx (PS) ne nous invitait pas à ses conférences de presse, ne nous a jamais rencontré et a refusé notre invitation de participer à l'un de nos "Midis de l'Audiovisuel" qui lui aurait permis de faire un bilan à la veille des élections de 1999.

## TROIS QUESTIONS

Dès que Corinne de Permentier (PRL) fut nommée Ministre, l'A.T.A. lui a envoyé, le 4 août 1999, une lettre pour la féliciter de sa nomination (voir Comment Télé-Vous N°49).

Dans celle-ci, nous lui posons les trois questions suivantes :

- *Nous aimerions vous inviter, dans les mois à venir, à présenter les lignes de force de votre politique audiovisuelle aux usagers du petit écran qui participent à nos rencontres mensuelles, "Les Midis de l'Audiovisuel", au Forum de la Fnac Bruxelles.*

- *À notre connaissance, notre périodique "Comment Télé-Vous ?" est le seul mensuel axé exclusivement sur les problèmes TV et diffusé en Communauté Wallonie Bruxelles. Afin de nourrir le travail rédactionnel de ce journal, pourriez-vous inviter l'un de nos journalistes à participer à vos conférences de presse ?*

- *Plusieurs dossiers auxquels nous sommes fort sensibles seront d'actualité très prochainement : la signalétique anti-violence, le JT pour les enfants, l'évolution du CSA, le décret des télévisions locales et communautaires, etc.*

*Nous aimerions, sur ces thèmes, vous proposer nos réflexions, notre évaluation, éventuellement nos revendications. Pourrions-nous vous rencontrer ?*

## LA MINISTRE NOUS RÉPOND

La Ministre Corinne de Permentier nous a répondu, le 13 janvier 2000 :

*"...J'ai bien reçu votre invitation à participer à l'un des "Midis de l'audio-*

*visuel" que vous tiendrez dans le courant du deuxième trimestre et je vous en remercie. C'est avec plaisir que j'accepte de prendre part à l'une de vos réunions. Il me semble cependant qu'il serait opportun, afin de pouvoir aborder les dossiers d'une manière concrète, de connaître les thèmes que vous désirez traiter lors de cette rencontre. A cette fin, et pour fixer une date, je vous propose de prendre contact avec mon porte-parole Monsieur Hervé Verboosel.*

*Par ailleurs, pour répondre à votre souhait, je suis bien sûr toute disposée à vous inviter aux éventuelles conférences de presse que je donnerais sur des sujets susceptibles de vous intéresser plus particulièrement. Mon cabinet vous tient d'ailleurs déjà informés de l'évolution de certains dossiers.*

*En ce qui concerne votre demande de rencontre, je*

*vous demanderai également de me communiquer les sujets que vous désirez voir aborder. Cela permettra à cette réunion d'être fructueuse et concrète. Vos avis seront certes d'un grand intérêt..."*

## DIALOGUE AVEC LE PUBLIC

La Ministre a déjà pris l'initiative de citer publiquement à plusieurs reprises l'A.T.A. : lorsqu'elle était interviewée par Pascal Vrébos sur RTL TVi; dans le discours qu'elle prononça lors de la naissance des Niouzz à la RTBF Liège, etc.

Une délégation de l'A.T.A. rencontrera prochainement Mme de Permentier pour présenter un tour d'horizon des dossiers qui nous tiennent à cœur.

La programmation d'un prochain "Midi de l'Audiovisuel" est en cours. La Ministre a d'ailleurs rehaussé de sa présence la séance qui était consacrée, en février 2000, à Pascal Vrébos. ■

## LES MIDIS DE L'AUDIOVISUEL

Dans le nouveau  
Forum de la Fnac Bruxelles réaménagée  
City 2, Rue Neuve

Jeudi 20 avril 2000

de 12H30 à 14H

## L'ACTUALITÉ CINÉMATOGRAPHIQUE À LA TÉLÉ

avec Bernard Pollet  
et Philippe Reynaert

("Télécinéma", RTBF)

Pour cette 45ème séance des Midis de l'Audiovisuel, l'Association des Téléspectateurs Actifs rencontre Bernard Pollet et Philippe Reynaert, les deux animateurs de "Télécinéma" de la RTBF, l'émission qui passe à la loupe chaque semaine les sorties de films en salles.

La rediffusion de "Télécinéma" sur TV5 a permis à l'hebdomadaire français "Télérama" d'affirmer, dans son édition du 22 septembre 1999, que les deux présentateurs de "Télécinéma" étaient les plus croquants et les plus acides de tous les "critiques de cinéma" des télévisions de Francophonie.

Comment et quand critiquer les films à la télé ? Une question d'actualité au moment où certains réalisateurs de films français ont demandé –en vain– à la presse de ne plus publier leurs critiques avant la sortie des films en salles, lorsque celles-ci étaient négatives... Bien sûr, aucune règle analogue n'était envisagée pour les émissions promotionnelles qui flattent sans aucun sens critique l'industrie cinématographique !

**CASSE-CROÛTE GRATUIT**

**fnac**

L'entrée est gratuite et une collation sera offerte aux personnes qui annonceront leur venue au plus tard la veille de l'activité, au 02/ 275 11 09.

# PETITS ET GRANDS

[30/03/2000]

*En six ans d'existence, c'est la première fois que l'A.T.A. offrait un grand bouquet de fleurs. Nous l'avons remis à Mamie Pirotte, la Directrice de la RTBF Liège, et à toute l'équipe des "Niouzz", à l'issue de la première diffusion du nouveau JT quotidien pour les enfants, le 13 mars 2000, dans le Grand Hall du Palais des Congrès de Liège.*

• • •

Plusieurs centaines d'enfants fêtèrent la naissance de leur mini-JT en présence de six ministres !

Chez eux, devant leurs petits écrans, les jeunes et les adultes furent bien plus nombreux que prévus ! L'arrivée des Niouzz permit même à l'émission de Bla-Bla qui précède sa diffusion de développer fortement son audience.

On a beaucoup regardé les Niouzz, mais les a-t-on appréciés ? Quelques journalistes de la presse écrite qui furent critiques à la vision de la première émission furent heureusement surpris par les évolutions des jours suivants et le signalèrent à leurs lecteurs.

## AUDIENCES

Les chiffres de l'audience vont se stabiliser après quelques jours. Pour la période du 13 au 27 mars 2000, l'audience moyenne des deux diffusions quotidiennes sur La Deux (vers 18H et 19H) est de 117.100 téléspectateurs, dont 68.100 pour la première diffusion. Les enfants (4 à 14 ans) composent une partie importante de cette audience : ils sont 56.300.

Ces résultats ne tiennent pas compte des diffusion du lendemain matin sur la Une, à 9H et 11H à destination des écoles. On ne les connaîtra jamais par le biais de l'audimétrie car celle-ci ne comptabilise pas ce type de vision collective.

Avant que les Niouzz ne démarrent, Christian Druitte espérait que l'émission toucherait 60.000 enfants. L'objectif est donc atteint dès le départ.

Les résultats de l'hebdo des Niouzz diffusé le vendredi sont apparemment moins convaincants, du moins pour la diffusion à la RTBF : celui du 24 mars a attiré 30.800 spectateurs. Pour sa défense, il faut rappeler que, contrairement aux autres Niouzz de la semaine, il n'est proposé qu'une seule fois sur la Deux

à 19H et que, d'autre part, cet hebdo est également diffusé par les dix télévisions locales associées au projet dont l'audience n'est pas additionnée aux chiffres mentionnés plus haut.

## HORAIRES

Peu de journaux ont signalé la liste des diffusions de l'hebdo des Niouzz sur les télévisions locales. Nous vous la proposons :

- Antenne Centre  
Samedi et dimanche 13H
- Canal C  
Samedi et dimanche de 11H à 14H
- Canal Zoom  
Lundi 10H
- No Télé  
Samedi 9H55  
Dimanche 9H55 et 19H25
- RTC  
Samedi 8H et 15H  
Dimanche 8H, 11H et 15H
- Télé Mons-Borinage  
Samedi 9H, 10H, 11H et 12H  
Mercredi 18H
- TéléSambre  
Samedi 18H
- Télévesdre  
Samedi et dimanche de 7H à 11H
- TV Lux  
Samedi 18H
- Vidéoscope  
Mercredi de 14H à 17H

## TROIS CRITIQUES

La couverture rose du précédent "Comment Télé-Vous ?" n'a pas laissé insensible. Davantage pour son contenu que pour sa couleur qui célébrait la naissance des Niouzz. Trois thématiques firent mouche.

- 1 : Nous annoncions que l'hebdo des Niouzz ne serait pas diffusé par Télé Bruxelles. Son Directeur nous a informé qu'une rediffusion était en projet pour la programmation estivale de sa chaîne. D'autre part, le 16 mars 2000, La Lanterne annonce que le nouveau Président du Conseil d'Administration de Télé Bruxelles, François Roelants du Vivier, déclarait que les difficultés qui ont empêché cette diffusion ne sont pas insurmontables. Affaire à suivre !

- 2 : Nous regrettions que le service de presse de la RTBF Liège ignorait le rôle du secteur associatif dans la naissance des Niouzz. La presse écrite a pris le contre-pied.

Bernard Meeus, dans Le Soir Illustré, rappela qu'en 1998, "...l'A.T.A. réclama un vrai JT pour les enfants, arguments démocratiques à l'appui". Le Soir, la Dernière Heure et Le Matin ont reprécisé nos arguments. C'est Philippe Vandenberg qui est le plus explicite dans

La Libre Belgique du 14 mars 2000 : "...En 1997, c'est l'A.T.A. qui entre dans la danse avec la verve et la ténacité qu'on lui connaît. Elle multiplia les rencontres, enquêtes et autres correspondances à un point tel qu'on peut dire que sans ce lobbying de fond, véritable travail de sape, le JT pour enfants n'aurait sans doute jamais vu le jour". Même le quotidien français Libération, dans une annonce de la création des Niouzz, parue le 15 mars 2000, décrit l'A.T.A. comme... "très active" !

Quant à Christian Druitte, l'Administrateur général de la RTBF, lors de la "première" des Niouzz à Liège, nous signala avec humour et sportivité que -lui- il nous avait cité dans l'interview qu'il avait donnée en radio le matin même.

- 3 : En effet, ce 13 mars, sur *Matin Première*, à 7H45, la patron de la RTBF était l'invité de Jean-Pierre Jacqmin.

Le journaliste de la RTBF a interrogé Christian Druitte sur le financement des Niouzz : « *Certains disent qu'on va y parler de l'environnement parce qu'il y a un financement du Ministre wallon de l'environnement ?* »

La plupart des quotidiens de la presse écrite ont relayé, sur cette thématique, les remarques de l'A.T.A. Pour rappel, le code de déontologie de la RTBF prévoit que les émissions d'information de la RTBF ne peuvent pas être parrainées.

A Jean-Pierre Jacqmin, Christian Druitte a rappelé judicieusement que le JT pour enfants n'était pas inscrit de manière précise dans le contrat de gestion de la RTBF. Ce qui veut dire que le service public n'était pas obligé de mettre pareille émission à l'antenne.

Ce réel "flou" doit être reproché effectivement aux parlementaires de la précédente législature. Espérons que l'actuelle majorité "arc-en-ciel" fera évoluer cette situation le plus rapidement possible. Il n'empêche que le principe défini par le contrat de gestion de la RTBF nous semble ne pas être respecté. Christian Druitte partage-t-il notre analyse ? À Jean-Pierre Jacqmin, l'Administrateur général de la RTBF déclarera : « Mon rêve est d'inscrire un jour le budget complet de ce Journal au budget de l'entreprise ». L'A.T.A. souhaite vivement que ce rêve se concrétise au plus tard au moment où les

# SUIVENT LES NIOUZZ

actuelles aides des Ministres Forêt et Nollet s'achèveront, à la fin de la première saison des "Niouzz".

Les Niouzz, si espérés et si importants soient-ils, ne doivent jamais créer un précédent : les émissions d'information de la RTBF ne peuvent pas être parrainées.

## À 9H ET 11H

Sur La Première, l'émission de radio "Tout autre chose" consacrée aux Niouzz, le 9 mars 2000, a invité l'A.T.A. à s'exprimer. Nous y avons notamment rappelé que Jean-Marc Nollet, le Ministre de l'Enfance, avait déclaré à Pierre-François Lovens, pour La Libre Belgique du 22 février 2000, qu'il souhaitait que les rediffusions des Niouzz pour les écoles, le lendemain matin de leur diffusion, soient programmées à 9H et 11H : "Et pas à 9H05 ou 11H03...".

L'A.T.A. soutient cette demande car il ne faudrait pas que la publicité qui précède les Niouzz ne s'introduise dans les écoles qui allumeraient leur télévision à 9H ou 11H précises !

## ET LES SOURDS ET MALENTENDANTS ?

Au cours de ce "Tout autre chose", la demande la plus souvent émise par les auditeurs était le fait que la RTBF devrait proposer une traduc-

tion en langue des signes des Niouzz.

Traduction en langue des signes ou sous-titrage ? Le choix est complexe. À La Libre Belgique, le 14 mars 2000, Christian Druite déclare : "Nous privilégions plutôt le sous-titrage en français de la séquence hebdomadaire pour favoriser un apprentissage de la langue à la lecture et permettre à certains membres de la population immigrée résidant dans notre pays de mieux comprendre l'actualité".

Certains rétorquent à l'Administrateur général que sa position ne tient pas compte des enfants sourds et malentendants pour qui l'apprentissage à la lecture est très difficile. L'intérêt de la traduction en langue des signes est qu'elle peut se réaliser en direct. Il faudrait de toute façon que la solution qui sera choisie s'applique quotidiennement et non pas uniquement à la version hebdomadaire des Niouzz.

## AUTOPROMOTION : DÉJÀ !

De nombreux journalistes ont demandé à l'A.T.A. de donner son appréciation sur la nouvelle émission. Ce n'est pas notre rôle. Laissons les spécialistes de l'enfance comme La Ligue des Familles, le Conseil de la Jeu-

nesse (CJEF) ou les Associations de Parents s'impliquer dans cette réflexion.

Vos réflexions sont également les bienvenues aux Niouzz (RTBF Liège, Palais des Congrès, 4020 Liège).

Si nous ne prendrons pas publiquement position sur le contenu des Niouzz, par contre, nous serons attentifs aux dérives dans lesquelles l'émission pourrait s'engager. Ainsi, il nous semble que ce JT junior ne doit pas être une émission de recrutement... pour fidéliser de nouveaux téléspectateurs de la RTBF !

Ici et là, les Niouzz promouvent des personnalités, des émissions ou des réalisations de la RTBF. Ainsi, lors du deuxième hebdo, le 24 mars 2000, à deux reprises, il fut question de l'émission sur les dinosaures diffusée par la RTBF ainsi que de son "making of" (les horaires de diffusion de ces émissions furent donnés). Dans le reportage, on peut "à la limite" comprendre ce choix rédactionnel, mais dans l'agenda qui est censé donner envie aux enfants de sortir de chez eux, on leur conseillait de rester à la maison pour regarder ces émissions à la RTBF !

## ET FRANCE 2 ?

En route vers de nouvelles aventures pour l'A.T.A. ! À Isabelle Blandiaux, pour La Dernière Heure du 13 mars 2000, nous avons déjà levé un coin du voile : "...Nous essayons que France 2, un autre service public très proche de nous, crée aussi son JT Junior. Car notre démarche est avant tout européenne, en montrant, au-delà des frontières, les initiatives intéressantes des pays voisins". ■



## Treize questions

# POUR SÉLECTIONNER L'ÉQUIPE

Annabel crève l'écran des Niouzz. Elle présente les reportages réalisés par l'équipe qui mitonne l'émission, tous les jours, dans les locaux de la RTBF Liège.

...

Comment cette équipe a-t-elle été sélectionnée ? Le 7 décembre 1999, une première épreuve écrite fut proposée à près de 120 candidats. Il nous a semblé intéressant de vous

proposer le texte du questionnaire sur lequel ils ont planché. Le choix des questions permet de pister les intentions de la RTBF.

1. Qu'est-ce qui, selon vous, doit différencier le "JTE" (journal télévisé pour enfants) du "JT des adultes" ? (en 12 lignes max.).

2. Au sommaire de l'émission, le vendredi, vous diffusez une séquence "activités

pour le week-end". Imaginez, cette semaine, TROIS activités à proposer dans le "JTE" ?

3. Le "JTE" aborde, de façon récurrente, le thème de "La santé".

De quels sujets allez-vous traiter ? (en 4 lignes max.)

4. Citez deux événements sportifs dont vous auriez parlé dans le courant de ce dernier mois (en 4 lignes max.).

Suite en page 12

## Suite de la page 11

5. Voici plusieurs formules, abréviations ou expressions fréquemment utilisées dans les journaux télévisés.

Quels mots utiliseriez-vous dans le "JTE" pour clarifier ou simplifier ce vocable ?

Exemple : L'O.N.U. : Organisation comprenant la plupart des pays et dont la mission principale est de maintenir la paix dans le monde.

- A) Les territoires occupés.
- B) Vote majorité contre opposition.
- C) Un crime contre l'humanité.
- D) La Communauté française.
- E) La guerre froide.
- F) L'effet de serre.
- G) Une O.N.G.
- H) Les commissaires européens.
- I) L'O.M.C.
- J) Une colonie de peuplement.

6. Est-il utile de parler, dans le "JTE" : du sida, de la mort d'un autre enfant, de la mort collective ?

Y a-t-il, selon vous, des sujets tabous ? (en 10 lignes max.)

7. Citez TROIS "actualités internationales", évoquées dans les huit derniers jours, à mettre dans le "JTE".

8. Citez TROIS "actualités culturelles", évoquées dans les huit derniers jours, à

mettre dans le "JTE".

9. Citez TROIS "actualités wallonnes", évoquées dans les huit derniers jours, à mettre dans le "JTE".

10. Pour parachever un sujet, vous êtes chargé de :

- A) Consulter des statistiques concernant l'usage fait par les jeunes (8-12 ans) du réseau Internet.
- B) Consulter une liste complète des films réalisés, ces cinq dernières années, par des cinéastes belges.
- C) Rechercher des données sur la situation de l'emploi en Wallonie.

Quelles démarches allez-vous opérer pour obtenir ces données ? (en 8 lignes max.)

11. Une émission spéciale ayant pour thème "la santé des Belges" est programmée. Proposez une conduite d'émission comprenant TROIS sujets (durée de +/- 2'30") et DEUX invités plateau (plausibles).

12. Vous êtes le présentateur du "JTE". Un enfant vous pose des questions en direct. Qu'allez vous lui répondre ? (en 5 lignes max. pour chaque réponse).

- A) Quelle est la différence entre un Arabe et un Musulman ?

B) Qu'est ce qu'un spoiler ?

C) Quelle est la différence entre un policier et un gendarme ?

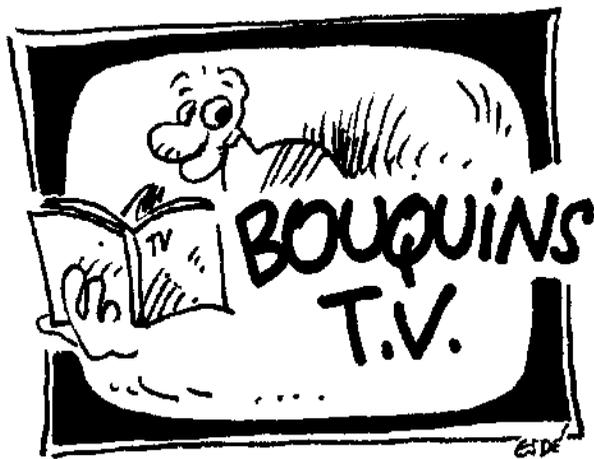
D) Quelle est la différence entre un menuisier et un ébéniste ?

E) Pourquoi nos trains roulent-ils à gauche ?

13. Voici une liste de sujets inventés. Aucun d'eux n'a jamais été traité dans le "JTE".

Choisissez-en TROIS qui constitueront la conduite du jour. Quelle sera votre accroche pour chacun d'eux ?

Incendie dans un train de navetteurs à Gand : trois blessés légers – De plus en plus de mobylettes trafiquées – Les chiffres du chômage en baisse – Génie de 10 ans à l'université de Lille – Mère qui tue son enfant toxicomane – Le pape reçoit son premier disque d'or – Evolution alarmante du SIDA dans le monde – Naissance d'un girafon en captivité – Coup d'état militaire au Bénin – Robert Waseige démissionne de son poste d'entraîneur fédéral – Prix des crèches en hausse – Expo internationale d'orchidées – Grève surprise des ouvriers communaux bruxellois – Un "boat-people" qui coule avec 23 occupants dans l'océan indien – Enzo Scifo fait éditer un livre retraçant sa carrière. ■



## Contre la télé **R.A.T.**

*L'A.T.A. et le R.A.T. n'ont bien entendu pas du tout les mêmes objectifs. Et pourtant...*

• • •

Le but d'une association de téléspectateurs telle que l'A.T.A. est de rendre la télévision plus pertinente pour qu'elle soit davantage utile, plus citoyenne. Nos actions nous permettent de rendre les téléspectateurs moins fatalistes : de "simples" citoyens peuvent contraindre des médias fort puissants à évoluer.

Par contre, le R.A.T. –c'est-à-dire le Réseau pour l'Abolition de la Télévision– prône la suppression de la

télévision. Depuis près d'une dizaine d'années, il publie un intéressant bulletin trimestriel ("Brisons nos chaînes !"), des brochures ("Guerre du Golfe, le massacre était presque parfait", "Les libertaires face à la télé", etc.) et organise, la dernière semaine d'avril, "la semaine sans télé".

Le R.A.T. publie "Contre la télé", un livre qui regroupe une quinzaine de nouvelles. Auteurs de romans noirs, nouvellistes, journalistes, militants et... téléspectateurs repentis s'y livrent avec humour et détermination à une critique virulente du petit écran. Une dizaine de dessinateurs illustrent ces écrits.

Objectif de ce "Contre la télé" ? Ses auteurs se sont attachés à illustrer le poids écrasant de la télévision, tant dans la vie de la plupart des individus que dans la production des savoirs et dans la transmission des informations. Ils y analysent la manière dont le petit écran pénètre les esprits, chloroforme, isole, influence, impose ses lois.

La télévision trône à la meilleure place dans la salle de séjour. Cette pièce qui était l'écran des échanges entre individus est devenue une salle de projection. Le flux continu d'images y interrompt et empêche la communication et la réflexion. C'est pourquoi, selon le R.A.T., la télévision engendre une dépolitisation du monde. Guy Debord l'avait-il pressenti en écrivant : "Celui qui regarde toujours pour savoir la suite n'agira jamais" ? ■

**Contre la télé**  
**R.A.T.**  
**Editions Reflex**  
**194 pages**  
**50 FF**

**Contact :**  
R.A.T.  
145, rue Amelot  
75011 Paris  
France